



A.M.I.O.F

ASSOCIATION MARTINICAISE POUR L'INFORMATION ET L'ORIENTATION FAMILIALES

ESPACE VIE AFFECTIVE, RELATIONNELLE ET SEXUELLE

(EX « ÉTABLISSEMENT D'INFORMATION, DE CONSULTATION ET DE CONSEIL FAMILIAL »)



Espace vie affective,
relationnelle et sexuelle

PRESENTATION DES MISSIONS DE L'AMIOF EN TANT QU'EVARS

Définies par l'Art. R.2311-1 du code de santé publique, les missions d'un EICCF-EVARS se déclinent comme suit :

1° Informer sur les droits en matière de vie affective, relationnelle et sexuelle et éduquer à leur appropriation, ainsi que contribuer au renforcement de l'estime de soi et au respect de l'autre dans la vie affective, relationnelle et sexuelle.

Cette 1^{ère} mission comprend notamment :

- a) La délivrance d'informations et l'accompagnement à leur appropriation, sur les droits liés à la personne en matière de santé sexuelle et de sexualité, tenant notamment à la contraception, l'interruption volontaire de grossesse et à la prévention des infections sexuellement transmissibles.
- b) La conduite d'entretiens préalables à l'interruption volontaire de grossesse prévus à l'article L.2212-4 et plus généralement l'accompagnement des femmes envisageant de recourir ou ayant recouru à une interruption volontaire de grossesse.
- c) La proposition d'une éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle dans une approche globale, neutre et bienveillante.
- d) La promotion de l'égalité entre les filles et les garçons et entre les femmes et les hommes.
- e) La promotion du respect des orientations sexuelles, des identités de genre, des personnes intersexuées.
- f) La promotion du respect de l'intimité des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de toutes personnes vulnérables.
- g) La prévention des violences, notamment celles faites aux femmes, et des violences sexuelles.

2° Accompagner les personnes dans leur vie affective, relationnelle et sexuelle.

Cette 2^{nde} mission comprend notamment :

- a) L'accompagnement des situations de crise conjugale et familiale.
- b) L'accompagnement du désir ou du non-désir d'enfant, des grossesses menées à leur terme ou interrompues, des souhaits d'adoption ou démarches de procréation médicalement assistée menés à leur terme ou interrompus.
- c) L'accompagnement des situations fragilisantes pour la famille.
- d) Le soutien, l'accompagnement et l'orientation des personnes et des familles confrontées à des situations de dérives sectaires ou radicale et d'emprise mentale.